Accusé de réception en préfecture 095-219502507-20230322-DEL2023021-DE Date de télétransmission : 27/03/2023 Date de réception préfecture : 27/03/2023



République Française Département du Val d'Oise Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir

été

Transmis au représentant de L'Etat le : 2 7 MARS 2023

Publié le : 2 7 MARS 2023

Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N°.2023.021

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 15 mars, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS:

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, EMELE JUDITH, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR:

LAUREN LOLO A PIERRE BARROS, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, GILDO VIERA A DOMINIQUE DUFUMIER, SONIA LAJIMI A TANIA KITIC, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

Gabriel NGOMA est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 14 : TARIFS DU MARCHE DE NOËL 2023

RAPPORTEUR: JEAN MARIE MAILLE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29;

Considérant l'organisation annuelle du marché de Noël;

Considérant le choix de la municipalité d'organiser cet évènement sur la ville ;

Considérant que les emplacements proposés aux exposants sont situés en intérieur (gymnase Cathy Fleury);

Considérant que les tarifs proposés le sont pour 1 stand de 3m², comprenant 1 table + 2 chaises et un raccordement à l'électricité;

Considérant que les membres présents de la commission population réunis en sa séance du 9 mars 2023 ont émis un avis favorable sur la proposition tarifaire ci-après :



Accusé de réception en préfecture 095-219502507-20230322-DEL2023021-DE Date de télétransmission : 27/03/2023 Date de réception préfecture : 27/03/2023

	2 Jours Commune	2 jours Hors commune	1 jour Commune	1 jour Hors commune
Professionnels de la restauration/ Marchands de vins/ Métiers de bouche	80 €	100 €	* -	-
Associations	16 €	25 €	10 €	15 €
Écoles	16 €	-	10 €	-
Auto entrepreneurs	50 €	70 €	28 €	40 €
Artisanat professionnel	50 €	90 €	38€	50 €

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de valider la grille tarifaire pour 2023 ;
- DIT que ces recettes seront inscrites au budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,

Pierre BARROS

Le secrétaire de séance, Gabriel NGOMA